REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

NON	NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
6	6	6	

0.0000000	Date de la convocation
	7 février 2025
١	

D	ate d'affichage
·	7 février 2025

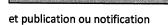
Objet de la Délibération

Participation des communes - budget 2025

N°7.2025

Nombre de voix pour : 6 Nombre de voix contre :0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 20 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt février à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Philippe

SIONNET, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE Secrétaire de séance : Stéphane FERRIER

*

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que la Trésorerie a demandé qu'un protocole soit établi pour le versement de la participation des communes au SIVOM.

Il rappelle que jusqu'à présent les versements étaient faits en fonction de la trésorerie des communes et des besoins du SIVOM.

Il propose de délibérer sur les montants suivants ;

- Pour la commune de La Grave 482 826,55€
- Pour la commune de Villar d'Arène 232 404,64€

Il demande que ces sommes soient versées au plus tard le 31 octobre 2025.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour les montants de la participation des communes et valide le paiement au plus tard le 31 octobre 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits



AR Prefecture

005-240500264-20250220-7_2025-DE Reçu le 24/02/2025